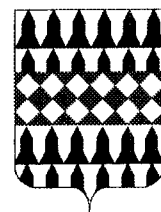


Si Saint Privat des Vieux m'était conté

D'après les recherches effectuées par :
Mme Jacqueline LLORENS-DIAZ et M. Louis CHAZALON.



La Commission Communication remercie Mme Jacqueline LLORENS-DIAZ, Directrice Honoraire de l'École du Village et M. Louis CHAZALON, Ancien Maire, des recherches qu'ils ont effectuées afin de nous faire découvrir l'Histoire de notre Commune.

Chapitre I - L'Instruction Publique (1^{ère} partie).

Saint Privat des Vieux est une commune où le « besoin d'instruction » s'est manifesté bien avant 1789 (besoin exprimé dans de nombreux cahiers de doléances). Le premier régent d'école connu (Jacques MARTIN) exerçait déjà en 1744 comme en témoigne sa signature au bas des registres paroissiaux d'état civil (1). De 1744 à 1792, l'enseignement s'est poursuivi régulièrement dans cette petite communauté rurale (66 feux soit environ 282 habitants en 1790), alors que les communautés voisines dont Saint Alban (alors indépendantes de Saint Privat des Vieux) en sont dépourvues et le seront encore pendant de nombreuses décennies. En 1789, dans l'article 18 de son cahier de doléances, la Communauté de Saint Alban (22 feux, 110 habitants environ) réclame : « *Que le Roi soit supplié d'ordonner que dans toutes les paroisses du royaume, il sera établi un maître d'école pour l'instruction de la jeunesse dont les gages soient aux dépens des contribuables de la communauté...* ». En 1809, Saint Alban n'a toujours pas de maître d'école.

De 1744 à 1792, les régents d'école se succèdent à Saint Privat des Vieux. Leurs signatures sur les registres paroissiaux d'état civil, certaines pièces de greffes et plumitifs, nous ont permis d'en établir la liste.

- 1744 : Jacques MARTIN.
- 1752 : DURAND qui fut congédié.
- 1753 : Jean JOUVERT, originaire des Espinaux.
- 1754 : Frère Guillaume ROUX.
- 1756 : Frère Guillaume ROUX.
- 1759 : Henry CHAUSSE, Claude BON.
- 1761 : Pierre BONNET.
- 1764 : François DESCHANEL.
- 1766 : Antoine DUMAS.
- 1770 : Claude SAURET.
- 1772 : Jacques PASCAL.
- 1774 à 1783 : Antoine CHEVALIER.
- 1784 : Jean BORNE.
- 1785 à 1786 : Jean-Baptiste ROUSTANG.
- 1787 à 1788 : Louis MALIGNON.
- 1789 : Jean DUGAS, originaire de Saint Privat.
- 1790 à 1792 : Pierre SABATIER.

Quel était cet enseignement primaire d'avant 1789 ? Depuis quand existait-il dans nos communautés rurales ?

Marcel BLANC, dans son essai sur l'enseignement primaire (2) mentionne qu'il faut attendre le XIII^{ème} siècle pour que des textes et des faits prouvent d'une façon irréfutable l'existence d'écoles dans nos campagnes.

Le Concile de Trente (1545 - 1553) décide qu'après de chaque église, il y aurait au moins un maître qui enseignerait la grammaire gratuitement aux écoliers. Henri IV renou-

velle une ordonnance dans laquelle on prescrit aux maîtres d'école de se faire approuver avant d'exercer. Personne ne peut ouvrir une école sans la permission de l'évêque diocésain.

En 1560, aux Etats d'Orléans, la noblesse demande que dans tous les villages, des instituteurs soient pris à sa solde pour l'instruction de la

jeunesse pauvre en la religion chrétienne. La noblesse veut l'instruction gratuite et obligatoire : « *seront tenus les pères et les mères à peine de l'amende, envoyer les dits enfants à la dite école et à ce contraints par les seigneurs et les juges ordinaires* ». L'ordonnance de 1560 qui réalise une partie de ces vœux, n'alla pas aussi loin que la noblesse.

Pour faire élever les enfants des protestants dans les principes de la religion catholique, Louis XIV décréta pour tous l'instruction primaire obligatoire. On punira les contrevenants. Les maîtres d'école devaient avoir un traitement de 150 livres, les maîtresses 100 livres par an. Louis XV réitère les mêmes prescriptions. Il charge les procureurs fiscaux de se faire remettre tous les mois, la liste des enfants qui ne vont pas aux écoles afin de faire poursuivre, père, mère tuteurs. Les évêques sont chargés de faire appliquer la législation. Le 25 mai 1738, l'évêque d'Alais visitait son diocèse. En 1740, les amendes totales du Languedoc s'élevaient à 46 000 livres ; en 1746 : 86 000 livres.

Pendant tout le XVIII^{ème} siècle, les évêques travaillent à l'établissement des petites écoles.

Les communautés font d'énormes sacrifices pour construire des maisons d'écoles ou entretenir des écoles et salarier leurs maîtres. La communauté de Saint Privat des Vieux ne possédait pas de maison d'école. Il a fallu attendre 1837 pour en construire une aux prix de grands sacrifices car la communauté était très pauvre. La réception définitive aura lieu en 1841. Cette école était située à l'emplacement de la pharmacie du Village (salle de classe au rez-de-chaussée, logement pour le maître au 1er étage).

A cette époque, peu de communautés possèdent un local affecté à l'école. L'enseignement était souvent donné dans une chambre d'une maison particulière, chambre servant à la fois de salle de classe et de logement pour le maître. C'est ce qui a dû se produire à Saint Privat pendant au moins un siècle, sinon plus.



Charles de BANNES d'AVEJAN

3^{ème} évêque d'Alais
(1721 - 1744)

Préoccupé par le peu de progrès de la foi catholique dans les populations cévenoles, Charles de BANNES d'AVEJAN signale comme remède l'obligation d'imposer la fréquentation des écoles et des catéchismes.

